

Province du BRABANT WALLON  
Arrondissement de NIVELLES  
Commune de VILLERS-LA-VILLE

-----  
Rue de Marbais n° 37  
1495 VILLERS-LA-VILLE  
tél. 071/87.03.54 – Fax 071/87.67.18  
[anne-sophie.brichart@villers-la-ville.be](mailto:anne-sophie.brichart@villers-la-ville.be)  
[commune@villers-la-ville.be](mailto:commune@villers-la-ville.be)

Hall de voirie :  
rue du Châtelet, 1  
1495 VILLERS-LA-VILLE  
Directeur technique : F. SMITS  
Tél 071/87.96.20 - gsm 0496/41.18.71  
[smits.fabian@skynet.be](mailto:smits.fabian@skynet.be)  
[service-technique@villers-la-ville.be](mailto:service-technique@villers-la-ville.be)

Zone de Police Locale ORNE-THYLE  
Chef de Zone : S. DELVAUX  
MONT-SAINT-GUIBERT

-----  
Rue Edouard Belin n° 14  
1435 MONT-SAINT-GUIBERT  
tél. 010/65.38.07/00 – fax 010/65.38.21  
[zp.ornethyle@police.belgium.eu](mailto:zp.ornethyle@police.belgium.eu)

**Extrait du Collège communal du 12 avril 2024.** Présents : MM. E. BURTON, Bourgmestre-Président, A.M. PIERARD, M. DRUEZ, J. CHARLES, P. VANHOLLEBEKE, E. BALZA, Echevins ; V. DECOUX, Président du C.P.A.S. - S. RUCQUOY, Directrice générale-Secrétaire

**ORDONNANCE DE POLICE TEMPORAIRE DU COLLEGE COMMUNAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION ROUTIERE LORS DE TRAVAUX DE POSE DE CABLES RUE HAUTE ET RUE DE CHASSART VERS LE POSTE HAUTE TENSION A 1495 VILLERS-LA-VILLE (MARBAIS). DU 15 AVRIL AU 17 MAI 024. BESIX Unitec.**

1/2

Le Collège communal,

Vu la demande du 09 février 2024 introduite par Monsieur Laurent DELFOSSE de la société BESIX Unitec, Steenwinkelstraat, 640 à 2627 SCHELLE – 0476/88.65.08 – e.mail [laurent.delfosse@besix.com](mailto:laurent.delfosse@besix.com) - sollicitant l'autorisation de pouvoir placer de la signalisation routière afin d'effectuer des travaux de pose de câbles rue Haute et rue de Chassart vers le poste haute tension rue de Chassart à 1495 Marbais;

Attendu que la société BESIX Unitec effectuera ce travail pour le compte de la société ORES ;

Vu la déclaration POWALCO n°22114204 ;

Considérant que la rue de Chassart à Marbais est limite avec Les Bons Villers (Villers-Perwin) et Fleurus (Wagnelée) ;

Considérant qu'une demande doit également être introduite auprès de l'Administration commune de 6220 Fleurus pour la partie des travaux réalisés sur la commune de Fleurus;

Considérant que la société effectuera les travaux en accotement et par passage sous forage existant ;

Considérant qu'il y a lieu, dès lors, d'interdire et/ou réglementer la circulation des véhicules ;

Attendu que cette demande nécessite le placement d'une signalisation provisoire pour les travaux dont question afin de garantir la sécurité des lieux et des usagers ;

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment les articles 119, 130 bis et 135 par. 2 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1122-32 et L1133-1 et 2 ;

Vu les Lois relatives à la police de la circulation routière coordonnées par Arrêté Royal du 16 mars 1968, telles que modifiées ultérieurement, notamment les articles 2, 9, 11, 12 et 19 ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière, tel que modifié ultérieurement ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2020 sur la signalisation des chantiers et des obstacles aux abords et/ou sur la voie publique ;

Vu l'Arrêté Royal du 12 mars 2023 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

**AUTORISE**

**Art.1.:** Le placement d'une signalisation routière temporaire par la société BESIX Unitec,.

**Art.2.:** La circulation des véhicules rue de Chassart à VILLERS-LA-VILLE (MARBAIS) dans les deux sens de circulation, sera limitée à la vitesse de 30 km/h.

**Art.3.:** L'entreprise occupera la demi-voirie.

**Art.4.:** Les mesures précitées seront portées à la connaissance des usagers par des signaux routiers conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2020 sur la signalisation des chantiers notamment A31 (chantier), B19, B21, D1, C43 (30 km/h), balises et toute autre signalisation si nécessaire.

**Art.5.:** Le Surveillant des travaux Monsieur Julien AERNOUDT 0478/79.14.99 effectuera un état des lieux avant/après les travaux.

**Art.6.:** Monsieur Laurent DELFOSSE – Responsable chantier – [laurent.delfosse@besix.com](mailto:laurent.delfosse@besix.com) GSM 0476/88.65.08 est le contact et le responsable des dispositifs de signalisation et de sécurité. Cette dernière sera régulièrement vérifiée et au besoin entretenue.

.../...

Province du BRABANT WALLON  
Arrondissement de NIVELLES  
Commune de VILLERS-LA-VILLE

-----  
Rue de Marbais n° 37  
1495 VILLERS-LA-VILLE  
tél. 071/87.03.54 – Fax 071/87.67.18  
[anne-sophie.brichart@villers-la-ville.be](mailto:anne-sophie.brichart@villers-la-ville.be)  
[commune@villers-la-ville.be](mailto:commune@villers-la-ville.be)

Hall de voirie :  
rue du Châtelet, 1  
1495 VILLERS-LA-VILLE  
Directeur technique : F. SMITS  
Tél 071/87.96.20 - gsm 0496/41.18.71  
[smits.fabian@skynet.be](mailto:smits.fabian@skynet.be)  
[service-technique@villers-la-ville.be](mailto:service-technique@villers-la-ville.be)

Zone de Police Locale ORNE-THYLE  
Chef de Zone : S. DELVAUX  
MONT-SAINT-GUIBERT

-----  
Rue Edouard Belin n° 14  
1435 MONT-SAINT-GUIBERT  
tél. 010/65.38.07/00 – fax 010/65.38.21  
[zp.ornethyle@police.belgium.eu](mailto:zp.ornethyle@police.belgium.eu)

**Extrait du Collège communal du 12 avril 2024.** Présents : MM. E. BURTON, Bourgmestre-Président,  
A.M. PIERARD, M. DRUEZ, J. CHARLES, P. VANHOLLEBEKE, E. BALZA, Echevins ;  
V. DECOUX, Président du C.P.A.S. - S. RUCQUOY, Directrice générale-Secrétaire

**ORDONNANCE DE POLICE TEMPORAIRE DU COLLEGE COMMUNAL REGLEMENTANT  
LA CIRCULATION ROUTIERE LORS DE TRAVAUX DE POSE DE CABLES RUE HAUTE ET  
RUE DE CHASSART VERS LE POSTE HAUTE TENSION A 1495 VILLERS-LA-VILLE  
(MARBAS). DU 15 AVRIL AU 17 MAI 024. BESIX Unitec.**

2/2

**Art.7.:** L'ordonnance sortira ses effets du 15 avril au 17 mai 2024.

Si des problèmes d'intempéries ou autres venaient à survenir, l'autorisation est d'office prolongée jusqu'à la bonne fin des travaux. Le demandeur se verra obligé de prévenir les services Secrétariat et Travaux.

**Art.8. :** La Zone de police Orne-Thyle, rue Edouard Belin, 14 à 1435 Mont-Saint-Guibert, (tél. 010/65.38.06/07 – ou le 101) communiquera à l'autorité communale tout manquement aux dispositions de cette autorisation.

**Art.9.:** L'ordonnance sera transmise au demandeur, aux autorités compétentes et affichée sur place.

Par ordonnance : Par le Collège communal de Villers-la-Ville, le 12 avril 2024.

La Directrice générale,

  
S. RUCQUOY



Le Bourgmestre,

  
E. BURTON.